

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

Date de convocation : 22/05/2018

Date de l'affichage : 22/05/2018

L'an deux mille dix-huit et vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : AUGER Denis, BALLAND Alain, BOUDIN Jean-Jacques, CHOSSON Jean-Elie, CORTINOVIS Jeanine, CUCHET Jocelyne, DONIN Patrice, DUFOUR Jérôme, GENOIS Aline, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel.

Excusés : BOISSE David (procuration donnée à MARTINAND Stéphane), CHAUDAT Philippe (procuration donnée à DONIN Patrice), DULLIAND Hervé (procuration donnée à BALLAND Alain)

Absent : BILLON David, CALEN Pierre, GARIN Yannick, GEORGE Agnès, LABOURE Mélanie

Secrétaire de séance : DUFOUR Jérôme

1/ Validation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 05/03/2018.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de valider ce compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu du 05/03/2018.

2/ Approbation du compte de gestion du budget général et des budgets annexes 2017

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue le rendu des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017 qui est soumis au cours de cette même séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget général et des budgets annexes de Champdor-Corcelles dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Approbation du compte administratif du budget général et des budgets annexes 2017

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND sort le temps du vote du Compte Administratif 2017 et le Conseil Municipal confie la présidence au Doyen Mr CHOSSON Jean-Elie.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,
- Considérant que Monsieur Stéphane MARTINAND, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2017 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif des budgets de 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

BUDGET GENERAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	173 631.36			14 947.18	173 631.36	14 947.18
Opération de l'exercice	718 995.62	826 678.97	911 164.81	961 769.54	1 630 160.43	1 788 448.51
TOTAUX	892 626.98	826 678.97	911 164.81	976 716.12	1 803 791.79	1 803 395.69
Résultats de clôture	65 948.01	0	0	65 551.91	65 948.01	65 551.91
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	65 948.01	0	0	65 551.91	65 948.01	65 551.91
Résultats définitifs	65 948.01	0	0	65 551.91	65 948.01	65 551.91

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0	126 742.91	0	24 607.15	0	151 350.06
Opération de l'exercice	334 453.79	344 775.14	135 061.36	126 425.42	469 515.15	471 200.56
TOTAUX	334 453.79	471 518.05	135 061.36	151 032.57	469 515.15	622 550.62
Résultats de clôture	0	137 064.26	0	15 971.21	0	153 035.47
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	0	137 064.26	0	15 971.21	0	153 035.47
Résultats définitifs	0	137 064.26	0	15 971.21	0	153 035.47

BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	19 525.65	0	0	96 285.52	19 525.65	96 285.52
Opération de l'exercice	74 480.07	24 055.65	68 823.99	130 688.58	143 304.06	154 744.23
TOTAUX	94 005.72	24 055.65	68 823.99	226 974.10	162 829.71	251 029.75
Résultats de clôture	69 950.07	0	0	158 150.11	69 950.07	158 150.11

Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	69 950.07	0	0	158 150.11	69 950.07	158 150.11
Résultats définitifs	69 950.07	0	0	158 150.11	69 950.07	158 150.11

BUDGET COMMERCE MULTISERVICE

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 104.00	0	0	19 418.52	1 104.00	19 418.52
Opération de l'exercice	3 117.50	1 104	140 647.19	142 405.77	0	0
TOTAUX	4 221.50	1 104	140 647.19	161 824.29	144 868.69	162 928.29
Résultats de clôture	3 117.50	0	0	21 177.10	3 117.50	21 177.10
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	3 117.50	0	0	21 177.10	3 117.50	21 177.10
Résultats définitifs	3 117.50	0	0	21 177.10	3 117.50	21 177.10

BUDGET SOUS LES SHAIAS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	66 954.01	0	0	1 524	66 954.01	1 524
Opération de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	66 954.01	0	0	1 524	66 954.01	1 524
Résultats de clôture	66 954.01	0	0	1 524	66 954.01	1 524
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	66 954.01	0	0	1 524	66 954.01	1 524
Résultats définitifs	66 954.01	0	0	1 524	66 954.01	1 524

BUDGET CHAMP GALLET

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	153 008.69	0	0	102 287.90	153 008.69	102 287.90
Opération de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	153 008.69	0	0	102 287.90	153 008.69	102 287.90
Résultats de clôture	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75
Résultats définitifs	462 936.16	0	0	450 936.75	462 936.16	450 936.75

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et une abstention l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017, définitivement closes et les crédits annulés.

4/ Affectations des résultats 2017 aux Budgets Primitifs 2018**BUDGET GENERAL****Le Conseil Municipal,**

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017, constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 65 551.91 €
 - un déficit d'investissement de 65 948.01 €

Décide à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- **Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 65 948.01 €**
- **L'excédent de fonctionnement**

- **est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 65 551.91 €**

BUDGET REGIE DES BOIS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017
- constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 158 150.11 €
 - un déficit d'investissement de 69 950.07 €
 - Décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :
 - **Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 pour un montant de 69 950.07€**
 - **L'excédent de fonctionnement est :**
 - **capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 69 950.07 €**
 - **est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant 88 200.04€**

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017
 - statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2017
 - constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 15 971.21 €
 - un excédent d'investissement de 137 064.26 €
- Décide à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 15 971.21 €**
 - **L'excédent d'investissement est reporté en recette d'investissement au compte 001 pour un montant de 137 064.26 €**

BUDGET MULTISERVICE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
 - statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
 - constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - **un excédent de fonctionnement de 21 177.10 €**
 - **un déficit d'investissement de 3 117.50 €**
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 3 117.50 €
 - L'excédent de fonctionnement:
 - est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recette pour un montant de 3 117.50 €
 - est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 18 059.60 €

BUDGET CHAMP GALET

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
 - statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
 - constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 450 936.75€
 - un déficit d'investissement de 462 936.16 €
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 462 936.16 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 450 936.75 €**

BUDGET LES SHAIES

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 1 524 €
 - un déficit d'investissement de 66 954.01 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 1524 €**
- **L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 66 954.01€**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve les affectations des résultats**

5/ Taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des taux d'imposition de Champdor et de Corcelles appliqués en 2017 pour les trois taxes directes locales.

Il présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2018 transmis par la préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux de 2017 pour l'année 2018 :

CHAMPDOR :	2017	2018
Taxe d'Habitation	10.29	10.29
Taxe Foncière Bâti	14.15	14.15
Taxe Foncière Non Bâti	55.67	55.67

CORCELLES :	2017	2018
Taxe d'Habitation	10.29	10.29
Taxe Foncière Bâti	14.15	14.15
Taxe Foncière Non Bâti	55.67	55.67

6/ BUDGETS PRIMITIFS 2018

Monsieur Le Maire, Stéphane MARTINAND après avoir présenté et fait lecture des différents chapitres et articles des budgets primitifs 2018 invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal vu le projet de budgets primitifs présenté par monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2018 :

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

Dépenses : 337 174 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 337 174 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 046 966 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 046 966 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET BOIS

INVESTISSEMENT

Dépenses : 135 651 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 135 651 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 197 151 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 197 151 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses : 446 722 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 446 722 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 154 829 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 154 829 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET COMMERCE

INVESTISSEMENT

Dépenses : 14 677 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 14 677 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 166 560 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 166 560 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP GALLET

INVESTISSEMENT

Dépenses : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 493 161.75 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 493 161.75 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES SHAIES

INVESTISSEMENT

Dépenses : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

7/ Suppression DUP sur les captages d'En Vaux et sur le Puits Communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune élabore actuellement son PLU.

Il rappelle que la protection des captages d'eaux potables des sources « du Marais », « d'En Vaux », de la « Palud » et « du Puits communal » a été déclarée d'Utilité Publique par le biais d'un arrêté préfectoral en date du 14 mai 1997.

Les études engagées dans le cadre du dossier de révision du PLU font apparaître que les captages d'eau potables « d'En Vaux » et du « Puits Communal » ont des périmètres de protection qui se superposent aux futurs zones urbaines, zones naturelles de loisirs et aux zones d'activités, pouvant entraver ainsi le développement du village.

Monsieur le maire précise que ces deux captages d'eau potables ne sont plus utilisés et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'analyse et de contrôles de la part des autorités sanitaires depuis novembre 2003.

D'autre part la commune pourvoit amplement à ses besoins en eau potable par le biais des sources « du Marais » et de « La Palud » ainsi que par le biais de la conduite du Syndicat des Eaux du Valromey à laquelle elles sont reliées et sur laquelle la bascule se fait automatiquement lorsqu'elles ne fournissent pas assez.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre fin à la Déclaration d'Utilité Publique concernant les captages d'eau potables « d'En Vaux » et du « Puits Communal » de façon à enlever le zonage de protection de ces deux sources sur le futur PLU.

Les ouvrages de captages d'eau potables « d'En vaux » et du « Puits Communal » seront maintenues en l'état. Une plaque pleine DN de diamètre 80 sera posée de manière à obstruer la canalisation en provenance du « Puits Communal » afin d'éviter toute interconnexion avec le réseau de distribution d'eau potable.

Par contre, la Déclaration d'Utilité Publique doit être maintenue pour les sources du « Marais » et de « La Palud ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- de mettre fin à la Déclaration d'Utilité Publique concernant les captages d'eau potables « d'En Vaux » et du « Puits Communal » de façon à enlever le zonage de protection de ces deux sources sur le futur PLU.

- que les ouvrages de captages d'eau potables « d'En Vaux » et du « Puits Communal » seront maintenues en l'état. Une plaque pleine DN de diamètre 80 sera posée de manière à obstruer la canalisation en provenance du « Puits Communal » afin d'éviter toute interconnexion avec le réseau de distribution d'eau potable.

- de maintenir la Déclaration d'Utilité Publique pour les sources du « Marais » et de « La Palud ».

Séance levée à 22h34
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

